



C.C.A.S

Le Centre Communal
d'Action Sociale vous
propose :

Le C.C.A.S. de Carnac vous offre la
possibilité de participer à :

- o Un **repas annuel** pour les seniors
- o Des **sorties culturelles** (cinéma, théâtre, visites), un Breizh pique-nique tout les 14 juillet
- o Des **manifestations** thématiques (semaine bleue)
- o Un repas **solidaire** (en partenariat avec les associations carnaçoises)



Foyer-Logement

Le Foyer-Logement "Anne Le Rouzic"

C'est un lieu qui accueille des
personnes âgées valides ou semi-
valides.

On y trouve :

- o **59 logements** individuels (accueil de couples possible) que chaque résident meuble, et décore à son goût avec ses propres effets personnels.
- o Une habilitation à l'**aide sociale**, à l'**A.P.L.**, et **A.P.A.** à domicile
- o Une **équipe** de 18 professionnels (5 services : soins, veille de nuit, restauration, entretien, administratif)
- o Une présence **24 h / 24**, 7 jours / 7
- o Une **restauration** sur site (midi et soir)
- o Des **animations** variées et régulières (atelier gymnastique, sorties extérieures ...)



S.A.A.D

Qu'est-ce-que le S.A.A.D ?

Le Service d'Aide à Domicile du
C.C.A.S. de Carnac, c'est :

- o Une **autorisation préfectorale** permettant au service d'intervenir auprès de personnes âgées / personnes handicapées
- o Une **équipe** de 15 professionnelles qualifiées pour une **aide** à :
 - La confection de repas
 - Aux courses
 - Aux tâches ménagères
 - Un accompagnement personnalisé (promenades, soins d'hygiène ...)
- o Des **interventions** 7 jours / 7 du lundi au dimanche (y compris les jours fériés).
- o Une **adaptation** des interventions du service à votre rythme de vie.



En résumé

Contact :

24 rue du Tumulus
56340 CARNAC

Tel : 02.97.52.85.02
Fax : 02.97.52.91.15

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h00

Le vendredi : de 8h30 à 12h30
(Fermeture au public le vendredi
après-midi)

Qu'est-ce-que le C.C.A.S ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public communal. Son organisation repose sur un Conseil d'Administration dont la Présidence est assurée par le Maire. Ses membres sont à part égale des conseillers municipaux et des représentants des différentes activités du C.C.A.S.

Le C.C.A.S. anime une action de prévention et de développement social dans la Commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il s'adresse à qui ?

→ Aux familles et adultes

- Pour l'accès au logement social
- Pour l'accès à l'emploi (convention de coopération avec Pôle emploi, partenariat avec la Mission Locale)
- Pour accompagner dans des démarches (domiciliation, RSA, C.MU)
- Pour accéder à des aides (restaurant scolaire, frais d'énergie, alimentaire)

→ Aux personnes en situation d'handicap

- Pour accompagner dans la demande de carte d'invalidité, d'allocation d'adulte handicapé, carte de stationnement

→ Aux séniors

- Pour les demandes d'aide sociale pour la prise en charge d'aide à domicile/hébergement/restauration pour les personnes âgées – handicapées
- Pour les demandes d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.)
- Le portage de repas à domicile
- Téléassistance
- Transport à domicile
- Gestion du foyer-logement « Anne Le Rouzic »
- Gestion du service d'aide à domicile

“Un service qui informe, qui aide, qui accompagne, une passerelle vers des partenariats.”